

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 15 • Numéro 10 • Le 23 octobre 2024

Le cannabis comestible: aidez à prévenir l’empoisonnement des enfants

Les produits de cannabis comestibles sont des aliments ou des boissons qui contiennent les substances chimiques présentes dans le cannabis. Ces produits ont souvent l’apparence et le goût de bonbons, de chocolats ou de produits de boulangerie habituels. Bien que Santé Canada réglemente les produits de cannabis comestibles du marché légal au Canada, de nombreux produits illicites sont également vendus. La consommation de l’un de ces produits peut entraîner un empoisonnement et de graves préjudices chez les enfants.

Erreurmed.ca a été informé que plusieurs enfants d’âge scolaire étaient tombés malades après avoir consommé des produits de cannabis comestibles illégaux. Ces produits étaient présentés dans des emballages de couleurs vives qui ressemblaient à des bonbons ou à des collations populaires. Ils avaient été partagés au sein du groupe. Un enfant a dû être transporté aux urgences, mais, heureusement, il s’est rétabli.



Exemples de produits de cannabis illicites, qui sont souvent conçus pour ressembler à des bonbons. (Photos fournies par Santé Canada et reproduites avec son autorisation.)

Erreurmed.ca partage les conseils suivants pour assurer la sécurité des enfants :

- Si vous achetez des produits de cannabis comestibles, ne les achetez que dans des magasins autorisés, afin de réduire le risque d’empoisonnement accidentel.
 - Les produits de cannabis comestibles du marché légal sont conditionnés dans des emballages neutres et à l’épreuve des enfants. Pour plus d’information sur l’achat de cannabis légal, consultez : [Réduisez vos risques : choisissez le cannabis légal \(infographie\) - Canada.ca](#)
- Conservez tous les produits de cannabis comestibles sous clé et hors de portée. Parlez aux enfants des risques liés à ces produits comestibles. Expliquez-leur pourquoi ils ne sont pas sécuritaires.
- Connaissez les signes d’un empoisonnement au cannabis chez l’enfant. Ils peuvent se manifester par des vomissements, de la confusion, des troubles d’élocution, de l’instabilité, de la somnolence, un ralentissement de la respiration et des crises d’épilepsie (dans de rares cas).
- Composez le 1 800 POISON-X (1 800 463-5060 au Québec) ou le 9-1-1 si vous soupçonnez un empoisonnement. Dites que vous soupçonnez un empoisonnement au cannabis. Un diagnostic plus rapide peut aider à réduire la gravité des préjudices.
 - Les empoisonnements peuvent également être signalés à Santé Canada par la suite : [Déclarer un effet secondaire du cannabis : Aperçu](#)

Vous trouverez d’autres conseils pour vous aider à reconnaître et à prévenir les empoisonnements dans les documents suivants :

- [Ingestion accidentelle de produits de cannabis comestibles illicites de contrefaçon causant de graves méfaits aux enfants](#)
- [Empoisonnements au cannabis chez les enfants - Canada.ca](#)

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et [Patients pour la sécurité des patients du Canada](#).

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l’entremise des bulletins de sécurité de l’ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l’information sur l’utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n’est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.